

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 4 novembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°9

DÉCISION N° 95991/GEND/DPMGN/SDC/BFORM
portant abrogation d'un texte.

Du 20 septembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau de la formation.*

DÉCISION N° 95991/GEND/DPMGN/SDC/BFORM portant abrogation d'un texte.

Du 20 septembre 2011

NOR D E F G 1 1 5 1 8 3 5 S

Texte abrogé :

Instruction n° 129000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er septembre 2006 (BOC/PP 4, 2007, texte 13 ; BOEM 651.4.6) modifiée.

Référence de publication : BOC N°46 du 4 novembre 2011, texte 9.

Le texte ci-après est abrogé :

- instruction n° 129000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1^{er} septembre 2006 modifiée, relative à la formation des gradés de la gendarmerie nationale (cadre général).

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des compétences,*

Bertrand CAVALLIER.